

Expertise Comptable - Conseil & Audit

ASSOCIATION LA CIMADE

**91, rue Oberkampf
75011 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025**



Cabinet Hoche Audit

7 bis, rue de Monceau
75008 Paris

Tél. 01 42 12 80 50

Fax. 01 42 12 80 70

contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

A l'assemblée générale de l'association LA CIMADE,

I- OPINION

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 12 juin 2026, un rapport dit « de carence » dans lequel nous vous informons que nous n'avions pas pu effectuer le contrôle des comptes annuels et du rapport de gestion, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 25 juin 2026, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CIMADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 à compter du 1er janvier 2025 ;
- la note « Changement de méthode comptable des produits à recevoir » » de l'annexe, présentant le reclassement des produits à recevoir à la clôture de l'exercice, auparavant comptabilisés en « autres créances » et désormais inscrits en trésorerie.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil national.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 26 juin 2026

Signé par :
PATRICIA MARTINS
7D41828784BD490...

Le Commissaire aux Comptes

HOCHE AUDIT

Représentée par Patricia MARTINS

BILAN ACTIF

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				1		2
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	572 319	457 013	115 306		192 958	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes					1	
Immobilisations corporelles				24		25
Terrains	666 977	535 343	131 634		131 634	
Constructions	5 638 980	3 257 232	2 381 749		2 529 035	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	619 148	552 417	66 731		113 125	
Immob. corp. en cours, av. acptes	60 191		60 191		47 281	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				3		3
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts	259 611		259 611		268 399	
Autres immobilisations financières	79 533	4 500	75 033		76 742	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	7 896 758	4 806 504	3 090 254	28	3 359 174	30
Stocks et en-cours	76 069	2 680	73 390	1	51 748	
Créances				30		33
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	34 808		34 808		23 866	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	3 277 173		3 277 173		3 683 506	
Charges constatées d'avance	46 609		46 609		24 097	
Valeurs mobilières de placement	747 512		747 512	7	1 216 997	11
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	3 752 659		3 752 659	34	2 929 821	26
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	7 934 830	2 680	7 932 151	72	7 930 034	70
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	15 831 588	4 809 183	11 022 405	100	11 289 208	100

BILAN PASSIF

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		12		12
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	1 375 051		1 375 051	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		15		13
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 687 343		1 479 197	
Autres réserves				
Report à nouveau	1 400 731	13	1 847 324	16
Excédent ou déficit de l'exercice	-338 614	-3	-238 447	-2
Situation nette (sous-total)	4 124 512	37	4 463 126	40
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 280 051	12	1 410 777	13
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	5 404 562	49	5 873 902	52
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	65 122	1	114 760	1
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	65 122	1	114 760	1
Provisions pour risques	25 000		25 000	
Provisions pour charges	1 330 740	12	1 402 972	12
TOTAL DES PROVISIONS (III)	1 355 740	12	1 427 972	13
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	423 222	4	499 973	4
Emprunts et dettes financières diverses	6 180		5 820	
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	492 646	4	363 272	3
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 618 143	15	1 497 798	13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 044		192 314	2
Autres dettes	78			
Produits constatés d'avance	1 624 669	15	1 313 397	12
TOTAL DES DETTES (IV)	4 196 981	38	3 872 574	34
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	11 022 405	100	11 289 208	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	92 701	120 580	-27 879	-23
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	197 909	254 086	-56 176	-22
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	333 048	323 674	9 374	3
<i>dont parrainages</i>	238		238	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	6 042 324	6 711 595	-669 271	-10
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 878 829	4 426 528	452 301	10
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	24		24	
Contributions financières	2 352 285	1 163 283	1 189 002	102
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	268 687	332 734	-64 047	-19
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	57 638	165 929	-108 290	-65
Autres produits	69 073	51 088	17 985	35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	14 292 518	13 549 496	743 022	5
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	123 543	99 935	23 608	24
Variation de stocks	-19 743	23 513	-43 256	-184
Autres achats et charges externes	4 089 717	4 053 582	36 135	1
Aides financières	104 838	113 865	-9 027	-8
Impôts, taxes et versements assimilés	767 257	751 942	15 316	2
Salaires	5 972 483	5 743 214	229 269	4
Cotisations sociales	2 889 203	2 739 312	149 891	5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	420 026	415 035	4 991	1
Dotations aux provisions	194 556	226 115	-31 559	-14
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées	2 136		2 136	
Report des fonds dédiés	8 000	32 892	-24 892	-76
Autres charges	97 175	111 930	-14 755	-13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	14 649 192	14 311 335	337 857	2
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-356 673	-761 839	405 165	53

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	28 642	71 702	-43 060	-60
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	28 642	71 702	-43 060	-60
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 881	5 682	-801	-14
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	4 881	5 682	-801	-14
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	23 761	66 019	-42 258	-64
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-332 912	-695 819	362 907	52
Produits exceptionnels (V)		531 811	-531 811	-100
Charges exceptionnelles (VI)		59 469	-59 469	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		472 342	-472 342	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 702	14 970	-9 268	-62
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	14 321 161	14 153 010	168 151	1
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	14 659 775	14 391 457	268 318	2
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-338 614	-238 447	-100 167	-42
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	7 753 838	7 876 160	-122 322	-2
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	7 753 838	7 876 160	-122 322	-2
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	7 753 838	7 876 160	-122 322	-2
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	7 753 838	7 876 160	-122 322	-2
TOTAL	-338 614	-238 447	-100 167	-42

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme.

Elle inscrit son engagement dans la perspective d'un monde plus humain et plus juste et adapte constamment ses actions nationales et internationales aux enjeux de l'époque.

La Cimade rassemble des femmes et des hommes d'horizons nationaux, religieux, politiques et philosophiques divers qui partagent ses buts et ses valeurs. Actrice de la société civile, elle collabore avec de nombreux organismes et partenaires de différentes origines, laïques et confessionnelles.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- Défense juridique des personnes étrangères dans les centres de rétention administrative (CRA) du Mesnil Amelot, Bordeaux, Saint Jacques de la Lande, Toulouse Cornebarrieu, Hendaye, Guadeloupe, Guyane et à La Réunion;
- Animation de deux centres d'hébergement, l'un destiné aux personnes en demande d'asile (CADA) à Béziers, l'autre destiné aux personnes ayant obtenu l'asile (CPH) à Massy;
- Missions de sensibilisations auprès des publics (jeunes, centres sociaux, médiathèque, etc...) sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin;
- Missions d'accès au droit dans les permanences d'accès au droit et en milieu carcéral sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin;
- Action d'apprentissage du français et animation d'ateliers sociolinguistiques sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin;
- Accompagnement psychologique par le Centre Frantz Fanon de Montpellier des personnes en situation d'exil sur les départements du Gard et de l'Hérault;
- Accompagnement des publics vivant sur 5 bidonvilles de Montpellier;
- Action de solidarité internationale au Mali, Sénégal, Niger, Comores et Suriname

Les moyens mis en oeuvre sont :

Ressources humaines :

- Les ressources humaines : dynamique de soutien et renforcement des fonctions support au siège et des équipes en région, politique de formation,
- Mobilisation de ressources bénévoles, la Cimade compte 2 590 bénévoles actifs en 2025.

Investissements :

- Travaux d'agencements du centre de Massy (65 K€)
- Travaux d'agencements du siège de la région Sud-Est à Marseille (28 K€)
- Matériel informatique (ordinateurs, imprimantes) (26 k€)
- Travaux d'entretien du siège (9 k€)
- Mise en œuvre du logiciel QD Next (12 k€) pour la gestion des adhésions et des dons.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 11 022 404,81 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -338 614,04 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Note sur la présentation des états financiers 2024 :

Suite à une mise à jour du logiciel, les comptes de l'exercice précédant ne sont pas présentés selon la même ventilation que celle retenue dans les états financiers 2025.

Les comptes de la classe 602000, faisant partie des "achats de marchandises et autres achats" en 2024 ont été redescendu dans le bloc "autres achats et charges externes".

Vous trouverez ci-dessous le détail des comptes concernés :

Compte	Libellé	Montant
60200000	CHAUFFAGE BEZIERS	9 646,09
60201000	CHAUFFAGE MASSY	61 076,30
60210000	ACH PDT ENTRETIEN BEZIERS	126,61
60211000	ACH PDT ENTRETIEN MASSY	4 066,58
60220000	FOURNITURES DE BUREAU (STOCK,E	52,46
60900000	R.R.R OBTENUS SUR ACHATS	-296,75
	Total	74 671,29

Evènements de l'exercice :

L'exercice 2025 a été marqué par la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi suite au choix de se retirer du CRA du Mesnil-Amelot.

Un travail sur le modèle socio-économique de La Cimade s'est poursuivi, permettant d'élaborer un processus de retour à l'équilibre budgétaire, qui sera mis au débat et soumis à l'approbation du mouvement au cours du premier semestre 2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

- le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- le règlement n°2019-04 relatif aux organismes privés à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles
- le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableau obligatoires.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ainsi, les principaux impacts de présentation sur les comptes N-1 certifiés par le Commissaire aux Comptes sont les suivants :

Les comptes 777000 et 777010 - Subv.invest.virees s'élevaient à 851,05 € et 129 874,78 €.

Conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, le montant de 130 725.83 € en 2025 est comptabilisé dans le compte 74700 - Quote-part subventions d'investissement.

Le compte 671200 - Pénalités et amendes non déductibles s'élevait à 2 971,41 € en 2024.

Conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, le montant de 1 481.19 € en 2025 est comptabilisé dans le compte 658005 - Pénalités et amendes non déductibles.

Le compte 675200 - Val.compta.immob.corp.ced s'élevait à 15 508,20 € en 2024.

Conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, le montant de 2 136.38 € en 2025 est comptabilisé dans le compte 652000 - VNC des immobilisations cédées.

Les compte 791100; 791200 et 7912100 - Transfert de charges s'élevaient au total pour pour 190 026,66 € en

Conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022, le montant de 6 283,85 € en 2025 de remboursement d'indemnités d'assurances est comptabilisé dans le compte 758700 et la prise en charge de la prévoyance pour 127 514,42 € est comptabilisé au crédit dans le compte 649100 - Remboursement de charges du personnel.

Enfin, les comptes de la classe exceptionnelle (772000 ; 771800 ; 771010 ; 671800 ; 678100 et 672000) utilisés en 2024 ne sont plus utilisés en 2025. Les montants ont été comptabilisés en 658000 et 758000 sur l'exercice 2025.

Cette nouvelle règle de présentation n'a aucun impact sur le résultat de la société.

Conformément aux dispositions transitoires de ce règlement, la première application est traitée comme un changement de méthode comptable.

Par ailleurs, sur 2025, les produits à recevoir sont comptabilisés dans le compte 511000 contre le compte 460000 en 2024. Les écritures du logiciel de don sont passées dans au débit du compte 511000 valeur à l'encaissement. Ensuite, le montant encaissé en banque vient au crédit du compte 511000.

Le solde au 31/12/2025 correspond aux produits 2025 encaissés en 2026.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles regroupent les logiciels informatiques, le dépôt de marque et les droits d'occupation. Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire sur la durée suivante :

- Logiciels informatiques

de 1 à 5 ans

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Immeubles Etanchéité/extérieur		5 À 60
Immeubles IGT/Agencements		5 À 30
Matériel de transport		3 À 5
Matériel de bureau		3 À 5
Mobilier		3 À 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Le stock se compose au 31/12/2025 de diverses publications Cimade, d'agendas 2026, de t-shirts et d'articles "publicitaires".

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

SUBVENTIONS

1. Subventions d'exploitation

Les subventions affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisées à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisées en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisées en produits constatés d'avance lorsque la subvention est pluriannuelle et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage ;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

A défaut d'outil performant de suivi des subventions, nous avons pris la décision de reconnaître les subventions de manière linéaire.

2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celle relative aux amortissements des biens qu'elles financent.

En cas de financement d'un bien décomposable, ces subventions sont par ailleurs ventilées proportionnellement entre les différents composants. Leur reprise intervient alors au même rythme que l'amortissement des composants.

Changement de méthode comptable des produits à recevoir :

Sur 2025, les produits à recevoir sont comptabilisés dans le compte 511000 contre le compte 460000 en 2024. Les écritures du logiciel de don sont passées dans au débit du compte 511000 valeur à l'encaissement. Ensuite, le montant encaissé en banque vient au crédit du compte 511000. Le solde au 31/12/2025 correspond aux produits 2025 encaissés en 2026.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Aucun évènement postérieur ne mérite d'être signalé.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissement, mise au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	593 818,55		12 462,00
TOTAL	593 818,55		12 462,00
Immobilisations corporelles			
Terrains	666 976,98		
Constructions sur sol propre	1 177 593,92		2 112,03
Constructions inst. générales, agencets, aménagements construct.	4 354 417,82		104 856,56
Installations générales, agencements et aménagements divers	34 721,22		
Matériel de transport	272 622,28		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	484 431,20		31 400,58
Immobilisations corporelles en cours	47 280,59		73 027,03
TOTAL	7 038 044,01		211 396,20
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	349 640,58		3 196,60
TOTAL	349 640,58		3 196,60
TOTAL GENERAL	7 981 503,14		227 054,80

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		33 960,66	572 319,89	
TOTAL		33 960,66	572 319,89	
Immobilisations corporelles				
Terrains			666 976,98	
Constructions sur sol propre			1 179 705,95	
Constructions inst. générales, agencements			4 459 274,38	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			34 721,22	
Matériel de transport		35 879,83	236 742,45	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		168 147,82	347 683,96	
Immobilisations corporelles en cours	60 117,04		60 190,58	
TOTAL	60 117,04	204 027,65	6 985 295,52	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		13 693,79	339 143,39	
TOTAL		13 693,79	339 143,39	
TOTAL GENERAL	60 117,04	251 682,10	7 896 758,80	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			400 860,15	90 113,45	33 960,66	457 012,94
TOTAL			400 860,15	90 113,45	33 960,66	457 012,94
Immobilisations corporelles						
Terrains			535 342,54			535 342,54
Constructions sur sol propre			1 029 208,26	6 092,38		1 035 300,64
Const. inst. gén., agencts			1 973 768,43	248 162,46		2 221 930,89
Inst. générales, agencts divers			31 223,13	2 105,33		33 328,46
Matériel de transport			238 860,95	18 641,12	35 879,83	221 622,24
Matériel de bureau, informatique			408 566,06	54 911,50	166 011,44	297 466,12
TOTAL			4 216 969,37	329 912,79	201 891,27	4 344 990,89
TOTAL GENERAL			4 617 829,52	420 026,24	235 851,93	4 802 003,83

ETAT DES STOCKS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	56 326,00	19 743,00		76 069,00
TOTAL	56 326,00	19 743,00		76 069,00

ETAT DES CRÉANCES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	259 610,63	9 614,00	249 996,63
Autres immobilisations financières	79 532,76		79 532,76
Actif circulant			
Autres créances clients	34 807,86	34 807,86	
Personnel et comptes rattachés	23 640,87	23 640,87	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 804,88	40 804,88	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 219,99	7 219,99	
Divers	3 035 363,03	3 035 363,03	
Débiteurs divers	90 262,29	90 262,29	
Charges constatées d'avance	46 608,89	46 608,89	
TOTAL	3 617 851,20	3 288 321,81	329 529,39
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	8 788,00		

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	46 608,89
TOTAL	46 608,89

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	3 116 264,07
Disponibilités	4 882,00
TOTAL	3 121 146,07

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'exercice 2025 enregistre des écritures de régularisation des fonds propres concernant d'une part le CPH Massy et d'autre part le CADA Béziers.

Pour le CPH Massy, deux comptes de réserves ont été augmentés, à savoir le compte 106850-Réserve de compensation des déficits (+49 569.48€) et le compte 16830-Excédents affectés à l'investissement (+26 611.07 €) en application des décisions d'affectation des résultats 2022 et 2023 notifiées respectivement par courrier DRIHL du 14/03/2024 et courriers DRIHL des 08/06/2025 puis 18/07/2025.

Pour le CADA Béziers, deux comptes de réserves ont été augmentés, à savoir le compte 106860-Réserve de compensation des déficits (+40 112.02€) et le compte 16820-Excédents affectés à l'investissement (+91 853.36 €) en application des décisions d'affectation des résultats 2023 notifiées par courrier DDETS 34 du 11/07/2025.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	1 375 051,06				1 375 051,06
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	1 479 197,49		208 145,93		1 687 343,42
Report à nouveau	1 847 324,26		219 544,45	666 137,35	1 400 731,36
Excédent ou déficit de l'exercice	-238 446,97		238 446,97	338 614,04	-338 614,04
Subventions d'investissement	1 410 776,51			130 725,83	1 280 050,68
TOTAL	5 873 902,35		666 137,35	1 135 477,22	5 404 562,48

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FD Subventions CAFI	94 888,67	8 000,00	37 767,00			65 121,67	
FONDS DEDIES SUR DONS MANUELS AFFECTES	5 964,33		5 964,33				
AFD SOLIDARITE INTERNATIONALE	13 907,00		13 907,00				
TOTAL	114 760,00	8 000,00	57 638,33			65 121,67	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	8 000,00	32 891,80
TOTAL	8 000,00	32 891,80

ETAT DES PROVISIONS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources aux bénéfices de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 402 972,00	194 556,06	266 788,21	1 330 739,85
Autres provisions pour risques et charges	25 000,00			25 000,00
TOTAL	1 427 972,00	194 556,06	266 788,21	1 355 739,85
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations autres immobs financières	4 500,00			4 500,00
Sur stocks et en cours	4 578,00		1 898,42	2 679,58
TOTAL	9 078,00		1 898,42	7 179,58
TOTAL GÉNÉRAL	1 437 050,00	194 556,06	268 686,63	1 362 919,43

ETAT DES PROVISIONS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Prov. pour pensions et obligations similaires	1 402 972,00	194 556,06	266 788,21		1 330 739,85
Autres provisions pour risques et charges	25 000,00				25 000,00
TOTAL	1 427 972,00	194 556,06	266 788,21		1 355 739,85

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	423 222,42	77 560,42	318 511,00	27 151,00
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	6 180,00	6 180,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	412 763,70	412 763,70		
Personnel et comptes rattachés	754 202,29	754 202,29		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	743 294,49	743 294,49		
Impôts sur les bénéfices	5 702,00	5 702,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 311,00	17 311,00		
Autres impôts et taxes assimilées	97 632,84	97 632,84		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 044,05	32 044,05		
Produits constatés d'avance	1 624 668,50	1 624 668,50		
TOTAL	4 117 021,29	3 771 359,29	318 511,00	27 151,00
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	76 750,51			

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 624 668,50
TOTAL	1 624 668,50

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 106,96
Dettes fiscales et sociales	1 168 835,90
TOTAL	1 240 942,86

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'accord d'entreprise prévoit l'attribution d'une indemnité en cas de licenciement, mise à la retraite, démission du salarié. Cette indemnité est fixée au 1/3 de mois par année de présence avec un plafond d'une année de salaire. L'intégralité des sommes exigibles à ce titre est inscrite au passif en provision pour risques et charges.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

• **Information relatives à la rémunération des dirigeants** : Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par la fondation.

• **Evaluation des contributions volontaires en nature** : Le bénévolat est valorisé et comptabilisé sur la base de 2 590 personnes s'étant engagées à intervenir chacune 4 heures par semaine. Le taux de valorisation est un smic horaire chargé retenu pour 16.63 €/heure. Le smic horaire chargé utilisé est une moyenne sur l'exercice.

Au 31 décembre 2025, le nombre de bénévoles actifs est de 2 590 personnes. La valorisation du bénévolat s'élève à 7 753 838 €.

• **Valeur mobilière de placement** : La valeur mobilière de placement inscrite en valeur brute à l'actif du bilan pour 747 512 €.

• Tableau de suivi des fonds dédiés

	AU 01/01/2025	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants Inscrits au 31/12/2025	AU 31/12/2025
Fonds dédiés sur subvention	108 796 €	51 674 €	8 000 €	65 122 €
Actions nationales conventionnées	94 889 €	37 767 €	8 000 €	65 122 €
Actions de solidarité Internationale	13 907 €	13 907 €	0 €	0 €
Fonds dédiés sur dons affectés	5 964 €	5 964 €	0 €	0 €
Actions nationales	0 €	0 €	0 €	0 €
Actions de solidarité internationale	5 964 €	5 964 €	0 €	0 €
Totaux	114 760 €	57 638 €	8 000 €	65 122 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Absence d'engagement hors bilan à la clôture des comptes de l'exercice 2025.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	AU 01/01/2025	Augmentation	Diminution	AU 31/12/2025
Subvention investissement (Beziers)	67 158			67 158
Subvention investissemnt marseille	50 000			50 000
Subvention investissemnt Massy DDASS	754 091			754 091
Subvention investissement Massy ANAH	628 581			628 581
Subvention d'investissement Massy Travaux 2019/20 ANAH	695 305			695 305
Subvention d'investissement Massy Travaux 2019/20 FH	418 095			418 095
Amort. des subventions d'investissement	-1 202 454		130 726	-1 333 180
	1 410 776		130 726	1 280 050

SUBVENTIONS :

Les mouvements d'exploitation inscrites au compte de résultat 2025 se détaillent, par financeur, comme suit :

	MONTANT
SUBVENTION PUBLIQUES ETAT	5 307 558
Ministère des solidarités et de la santé	368 511
AFD Agence Française de Développement	190 000
Ministère de l'Intérieur	2 096 246
Minist. de l'Education Nationale, Jeunesse et Sports, Fonjep	16 800
Ministère de la Justice	121 600
Ministère de la Culture	38 400
Autres ministères	4 000
Etablissements publics (ANCT - CGET)	0
Préfectures régionales et départementales DR et DDEETS	2 472 001
SUBVENTION PUBLIQUE ETAT	604 041
Conseils Régionaux	129 250
Conseils Départementaux	175 963
Mairies, CCAS et et collectivités locales	298 828
AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIERES	2 352 285
Associations et fondations	669 261
Fondation du Protestantisme et Fonds de Dotation	1 613 000
Entraide oecuménique	42 500
ONU - Organismes internationaux	27 524

TABEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER :

ENGAGEMENTS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Étiquettes de lignes	Date d'obtention	Personnalité juridique du contributeur	Avantage et ressource			
			Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	Montant ou valorisation
Algérie	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	186,00
Allemagne	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	4 329,80
Andorre	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	80,00
Argentine	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	50,00
Australie	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	10,00
Autriche	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	340,00
Belgique	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	5 747,28
Brésil	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	390,00
Burundi	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	27,75
Canada	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	529,90
Côte d'Ivoire	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	255,00
Danemark	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	140,00
Egypte	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	35,00
Espagne	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	910,00
Etats-Unis	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	1 984,33
Finlande	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	80,00
Géorgie	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	40,00
Guinée	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	5,00
Iles Vierges	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	50 000,00
Inde	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	500,00
Irlande	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	809,83
Italie	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	992,00
Luxembourg	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	2 331,39
Malte	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	5,00
Maroc	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	720,00
Monaco	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	120,00
Pays-Bas	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	890,00
Portugal	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	228,00
République tchèque	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	80,00
Royaume-Uni	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	3 719,90
Suède	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	50,00
Suisse	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	16 066,85
Uruguay	31/12/2025	Personne physique	DONS	Direct	VIREMENT	140,00

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La Fondation du Protestantisme s'est portée garante : l'emprunt est une dette garantie par des sûretés réelles émises par la fondation.

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	423 222,00	423 222,00
TOTAL	423 222,00	423 222,00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

En 2025, le montant des honoraires facturés au compte de résultat dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels est de 24 356 €TTC.

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
HOCHÉ AUDIT	24 356,00	31 200,00
TOTAL	24 356,00	31 200,00

LES EFFECTIFS

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

En 2025, l'effectif moyen s'élève à 121 personnes.

Compte d’emploi des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES				1. RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie	92701	120 040 €	100 136 €
- Actions réalisées par l'organisme	2 520 515 €	2 287 229 €	2 295 721 €	1.2 Dons, legs et mécénat			
- Vrst à un organisme central ou à d'autres orga. agissant en France	0 €	0 €	0 €	- Dons manuels	4 878 829 €	4 424 958 €	4 390 940 €
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances vies	24 €	0 €	106 €
- Actions réalisées par l'organisme	0 €	0 €	0 €	- Mécénat			
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0 €	0 €	0 €	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0 €	0 €	0 €
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	522 418 €	525 658 €	447 761 €				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	719 623 €	669 161 €	550 596 €				
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	124 543 €	163 341 €	620 146 €				
TOTAL DES EMPLOIS	3 887 098 €	3 645 389 €	3 914 224 €	TOTAL DES RESSOURCES	4 971 554 €	4 544 998 €	4 491 182 €
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	83 422 €	83 342 €	127 362 €	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	80 670 €	42 537 €	62 468 €
5. REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 €	3. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 964 €	102 000 €	156 000 €
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 087 668 €	960 804 €	668 063 €	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €	0 €
TOTAL	5 058 188 €	4 689 535 €	4 709 649 €	TOTAL	5 058 188 €	4 689 535 €	4 709 650 €
27,02%				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 527 623 €	2 559 401 €	1 893 384 €
				(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 087 668 €	960 804 €	668 063 €
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de	120 300 €	74 018 €	-2 046 €
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 735 592 €	3 594 223 €	2 559 401 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Réalisées en France	7 753 838 €	7 876 160 €	7 450 073 €	Bénévolat	7 753 838 €	7 876 160 €	7 450 073 €
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				Dons en nature			
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT							
TOTAL	7 753 838 €	7 876 160 €	7 450 073 €	TOTAL	7 753 838 €	7 876 160 €	7 450 073 €

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	5 964 €	107 964 €	263 964 €
(-) Utilisation	-5 964 €	-102 000 €	-156 000 €
(+) Reports	0 €	0 €	0 €
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0 €	5 964 €	107 964 €

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie	92 701 €	92 701 €	120 040 €	120 040 €	100 136 €	100 136 €
1.2 Dons, legs et mécénat						
- Dons manuels	4 878 829 €	4 878 829 €	4 424 958 €	4 424 958 €	4 390 940 €	4 390 940 €
- Legs, donations et assurances vies	24 €	24 €	0 €	0 €	106 €	106 €
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
2.1 Cotisations avec contrepartie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2.2 Parrainage des entreprises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2.3 Contributions financières sans contrepartie	2 352 285 €	0 €	1 163 283 €	0 €	1 116 599 €	0 €
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	628 673 €	0 €	1 293 773 €	0 €	801 983 €	0 €
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 042 324 €	0 €	6 842 321 €	0 €	6 705 235 €	0 €
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	268 687 €	80 670 €	142 707 €	42 537 €	196 300 €	62 468 €
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	57 638 €	5 964 €	165 929 €	102 000 €	207 333 €	156 000 €
TOTAL PRODUITS	14 321 161 €	5 058 188 €	14 153 011 €	4 689 535 €	13 518 632 €	4 709 650 €
CHARGES PAR DESTINATION						
1- MISSIONS SOCIALES						
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	10 751 890 €	2 520 515 €	10 655 674 €	2 287 229 €	10 249 997 €	2 047 538 €
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme	43 855 €	0 €	52 272 €	0 €	34 954 €	0 €
- Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	762 250 €	522 418 €	1 275 486 €	525 658 €	766 766 €	640 948 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	719 623 €	719 623 €	0 €	669 161 €	550 596 €	550 596 €
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 753 874 €	124 543 €	1 719 013 €	163 341 €	1 630 716 €	508 173 €
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	614 582 €	83 422 €	641 150 €	83 342 €	648 412 €	96 579 €
5- IMPOT SUR LES BENEFICES	5 702 €	0 €	14 970 €	0 €	18 185 €	
6- REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	8 000 €	0 €	32 892 €	0 €	48 311 €	0 €
TOTAL CHARGES	14 659 775 €	3 970 520 €	14 391 457 €	3 728 731 €	13 947 937 €	3 843 834 €
EXCEDENT OU DEFICIT	-338 615 €	1 087 668 €	-238 446 €	960 804 €	-429 305 €	865 816 €

NOTE CROD ET CER 2025

endrix.

OSONS OSER.

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les organismes faisant appel à la générosité du public au sens de l'article 3 de la loi n°91-772 du 7 août 1991 sont tenus de produire dans l'annexe des comptes annuels des tableaux et informations spécifiques. Dans ce cadre, le CROD et le CER présentent l'emploi des ressources selon trois rubriques principales :

- Les missions sociales
- Les frais de recherche de fonds
- Les frais de fonctionnement

Le CER précise les données relatives à la générosité du public, il permet notamment d'expliquer aux donateurs l'utilisation faite par La Cimade de leurs dons.

Principes retenus pour les missions sociales

Les missions sociales correspondent aux actions réalisées par La Cimade au service des personnes réfugiées et migrantes.

Elles sont constituées par l'ensemble des charges des pôles opérationnels de la Cimade :

- Pôles thématiques
- Régions
- Rétention
- Etablissements sanitaires et sociaux et Centre Frantz Fanon
- Vie associative, animation du mouvement, Session nationale
- Communication hors recherche de fonds
- Projets
- 30% des salaires du Secrétariat Général

10% du montant de ces charges a été ajouté aux missions sociales et retranché des frais de fonctionnements issus de la générosité du public.

Principes retenus pour les frais de recherche de fonds

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Ces frais sont constitués de la totalité des charges du service « Développement des ressources » qui comprend les actions suivantes :

- Fidélisation des dons
- Prospection donateurs
- Relations donateurs
- Ventes de la boutique
- Prospection Legs et donations

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les charges issues des actions suivantes :

- Communication digitale
- 50% des salaires de la Direction de la Communication
- 5% des salaires de la Direction Financière
- 15% des salaires de l'animation des Pôles Thématiques
- 2% des salaires des Pôles Thématiques (hors Animation et Solidarité Internationale)
- 10% des salaires des Délégués Nationaux en Régions
- 10% des salaires des Chargés de Projets en Régions

NOTE CROD ET CER 2025

endrix.

OSONS OSER.

ASSOCIATION LA CIMADE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes retenus pour les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'association.

Elles sont constituées des actions exposées par les pôles :

- Secrétariat général
- Instances associatives
- Projet associatif
- Administration, comptabilité, services généraux
- Ressources Humaines
- Systèmes d'information, informatique

Analyse des états CROD et CER pour l'année 2025

Les ressources totales se sont élevées à plus de 22 M€ (22.075 k€), y compris le bénévolat (7,7 M€) qui est sensiblement équivalent à 2024 (22.248 K€).

A noter que l'engagement bénévole a diminué en 2025, passant de 2 674 à 2 590. Ces bénévoles ont contribué par leur temps et par leurs compétences aux activités dans les différentes structures de l'association (groupes locaux, régions, établissements, siège).

Hors bénévolat, les produits se chiffrent à 14.321 k€. Ils sont principalement composés de concours publics et subventions (8.394 k€, 59%) et de dons (4.879 k€, 34%).

Les concours publics et subventions de l'Etat et des collectivités territoriales représentent 72 % du total des subventions.

Les dépenses totales s'élèvent à 22.413 k€, bénévolat compris. Elles sont stables par rapport à 2024 (22.248 k€).

Les dépenses consacrées aux missions sociales représentent 74 % des dépenses.

Les frais de recherche de fonds et de fonctionnement (3.235 k€) ne représentent que 22 % des dépenses (hors bénévolat). Seulement 25% des ressources issues de la générosité du public est consacré à la prise en charge de ces dépenses de recherche de fonds et de fonctionnement.